



Région Centre

Le Président,

15.01.02

Rapport du Président du Conseil Régional à la Séance Plénière Réunion du 5 février 2015

Conventions Région–Départements 2015-2020 : Un levier au service des enjeux du territoire – Définition des orientations thématiques

I - Conventions Région –Départements 2007-2013 :

En 2007, la Région a initié une nouvelle génération de conventions avec les Départements.

Celle-ci avait pour objectif de permettre à la Région d'affirmer ses priorités définies dans ses différents documents ou orientations stratégiques et sectorielles, en les adaptant au contexte et orientations et priorités de développement de chaque Département.

Traduisant une volonté partagée d'initier un développement conjuguant efficacité économique, respect de l'environnement, cohésion sociale et solidarité territoriale, ces nouvelles conventions s'inscrivaient dans un cadre contractuel rénové.

Dans ce sens, la Région a proposé aux Départements de construire les conventions autour de six axes traduisant des priorités partagées :

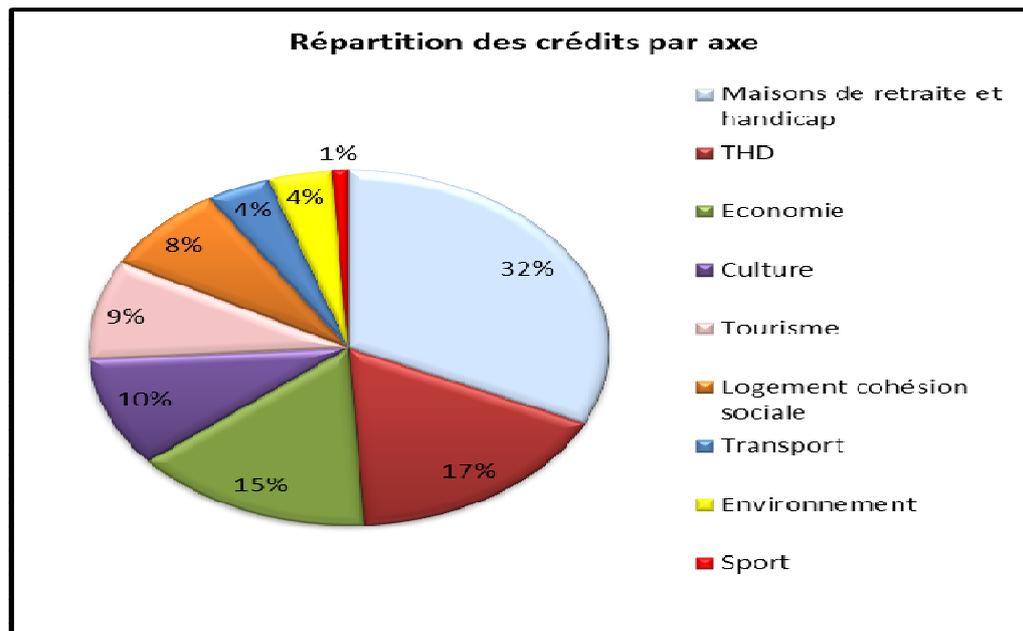
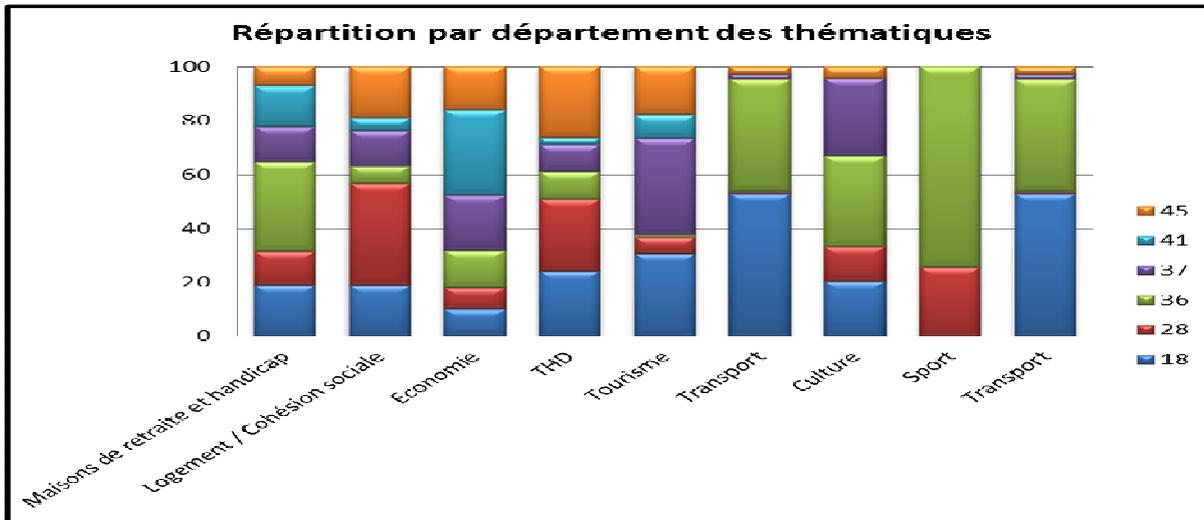
- Modernisation des équipements pour les personnes âgées
- Actions de développement économique et d'innovation
- Logement social et cohésion sociale
- Protection et valorisation du patrimoine naturel
- Actions et équipements structurants contribuant au développement des territoires.

Dans le cadre de ce cinquième axe, à partir de 2012, la Région a fléché une partie de ses interventions en direction du déploiement du THD, traduisant ainsi la forte implication régionale sur cet enjeu majeur pour le développement du territoire régional et en particulier les espaces ruraux

- Opérations favorisant l'intermodalité des transports collectifs

Par ailleurs, ces conventions, au-delà d'un partenariat financier, ont été l'occasion d'exprimer la volonté partagée d'organiser un travail global pour le développement de notre territoire.

Pour la mise en œuvre de ces conventions, la Région a consacré 113 M€ de crédits qui se répartissent comme suit :



1) Modernisation des équipements pour les personnes âgées et le handicap

Premier axe avec près d'un tiers des crédits régionaux réservés (36.5 M€), la modernisation des équipements pour les personnes âgées a concerné toutes les conventions avec des enveloppes particulièrement conséquentes dans l'Indre avec 12 M€, soit près de la moitié de la dotation de la convention et le Cher avec 7 M€.

L'intervention régionale a permis la modernisation de 2 400 lits dans des bâtiments qui ont par ailleurs fait l'objet de travaux en termes d'efficacité énergétique, puisque sur les 32 opérations, 17 sont qualifiées THQE et 6 BBC. Par son action, la Région a non seulement permis de limiter la hausse du prix de journée consécutive aux travaux,

œuvrant ainsi pour préserver le pouvoir d'achat des familles, mais a également permis de préserver et de créer de nouveaux emplois sur l'ensemble des territoires.

2) Déploiement du THD

Avec 19 M€ de crédits régionaux, le Très Haut Débit (THD) constitue une évolution majeure des conventions avec des montants particulièrement conséquents dans les conventions du Loiret, de l'Eure et Loir (ces deux départements y consacrant un tiers de leur convention) et du Cher pour qui il s'agit de la deuxième thématique après les maisons de retraite.

Traduisant une capacité de réactivité, la Région, dès 2012, a fait de cette thématique un enjeu prioritaire. Par ailleurs, compte tenu de la complexité opérationnelle du déploiement, la Région a fait acte de pragmatisme en permettant, par dérogation, que les crédits réservés pour le THD puissent être mobilisés au-delà du terme contractuel afin de ne pas obérer l'enveloppe des conventions suivantes. Cette même souplesse a d'ailleurs été également introduite dans les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale.

Toujours par souci d'efficacité et de simplification, les participations financières de la Région font l'objet d'une convention financière avec les syndicats mixtes et le Département du Loiret (ce dernier ayant opté pour une DSP).

A ce jour, les conventions financières concernant le déploiement du THD sur l'Eure et Loir, le Cher, le Loiret et l'Indre et Loire sont déjà signées, les deux dernières devant être présentées avant la fin du premier trimestre.

3) Economie

Bien que conditionnant une capacité de développement économique, le THD a été dissocié de l'axe Economie car constituant un enjeu en tant que tel.

Si les interventions de la Région ont concerné l'ensemble des conventions avec 17 M€ de crédits réservés, elles ont connu une intensité diverse. Ainsi, la Région a particulièrement mobilisé des crédits dans l'Indre et Loire (3.5 M€) et plus encore dans le Loir et Cher avec 5.3 M€, soit plus de 40% de l'enveloppe conventionnelle.

Les financements régionaux ont permis l'aménagement de Zones d'Activités majeures (ZA Portes Sud du Loiret à Saran, reconversion du site GIAT à Salbris, POLAXIS à Neuillé Pont Pierre), mais également l'installation du bâtiment de l'INRA à Nouzilly, la participation à une SEM patrimoniale dans le Cher pour l'immobilier d'entreprise ou encore le plan innovation Trempolino dans le Loir et Cher.

4) Culture

Les crédits que la Région a réservés pour l'activité culturelle des territoires ont représenté 10.7 M€. Les subventions régionales ont été principalement attribuées dans l'Indre (3.6 M€) et en l'Indre et Loire (3M€).

Dans le premier département cité, l'intervention régionale a concerné la mise en valeur d'un grand patrimoine, le Château de Valençay. En Touraine, la Région a financé, les aménagements du Prieuré de St Cosme, les abords de la forteresse de Loches, la scénographie du Château de Chinon ou encore la restauration de l'Hôtel Gouin.

Dans les autres conventions peuvent être cités le centre culturel de Noirlac, les aménagements des châteaux de La Ferté Vidame et de Maintenon ou encore la Grande Halle du Château de Chamerolles.

Outre la mise en valeur d'un grand patrimoine, les interventions de la Région ont également permis de développer l'animation culturelle du territoire comme dans l'Indre, le Cher et l'Indre et Loire.

5) Tourisme

Pour nombre de projets à caractère culturel, notamment ceux ayant trait à la valorisation d'un patrimoine monumental, la frontière avec le tourisme est ténue. La qualité d'un patrimoine riche et diversifié est, en effet, un élément dynamique pour le développement touristique et, par voie de conséquence, de l'activité économique.

La Région a consacré 10 M€ pour les actions touristiques et notamment les véloroutes. C'est en Indre et Loire que la Région est intervenue le plus avec 3.5 M€ de crédits qui ont concerné l'aménagement du domaine de Candé, la rénovation des ports fluviaux ou le programme Jardins de Touraine.

Dans les autres conventions peuvent être cités, les aménagements du Pôle de l'Ane et de la base de loisirs de Goule dans le Cher, la valorisation touristique des espaces publics de Chaumont sur Loire.

6) Logement et cohésion sociale

Les financements régionaux en faveur du logement représentent près de 10 M€. Ces crédits ont été particulièrement importants en Eure et Loir avec près de 3.5 M€.

Les interventions sur le logement ont concerné divers aspects en fonction de la situation de chaque département : acquisition-viabilisation de terrain pour la réalisation de logements sociaux en Eure et Loir, production d'une offre nouvelle de logements sociaux dans le Cher et le Loiret, réhabilitation thermique du parc HLM en Indre et Loire, adaptation des logements sociaux aux personnes âgées ou handicapées dans le Loir et Cher, adaptation du parc privé aux personnes âgées ou handicapées dans l'Indre.

Des programmes de démolition ont été également financés dans le Cher et l'Eure et Loir. Par ailleurs, une aide à la première installation a été mise en place dans le Cher.

Au total, les subventions régionales ont permis :

- la construction de près de 700 logements sociaux dont 10% adaptés aux personnes âgées.
- Les acquisitions-viabilisation aidées en vue de la construction de 400 logements sociaux.
- La réhabilitation thermique de 682 logements sociaux (générant un gain énergétique global de 8,77 M kwh/an et 1,6 kgeqCo2/an de GES)
- La démolition de 500 logements
- L'adaptation aux personnes âgées de plus de 1000 logements dans le parc privé
- L'aide à une première installation pour plus de 88 jeunes

7) Transport

Avec 4.7 M€ de crédits régionaux, l'axe Transport a essentiellement concerné les départements du Cher (2.5 M€) et de l'Indre (2 M€). Les financements de la Région ont été mobilisés pour développer le transport à la demande ainsi que les liaisons en

rabattement avec les gares TER. Pour le reste, des études billettiques ont été financées dans le Loiret, l'Eure et Loir et le Cher.

8) Environnement

Quatre millions d'euros ont été réservés à la dimension Environnement stricto sensu, avec notamment dans l'Indre un programme de réhabilitation thermique des ouvrages départementaux ou l'éco quartier de Bourges.

De plus, l'ensemble des programmes de modernisation des équipements pour les personnes âgées a fait l'objet de mesures relatives à l'efficacité énergétique. Il en a été de même pour les programmes de logement. Enfin, des conditionnalités énergétiques ont été demandées pour les opérations concernant la construction ou la réhabilitation des ouvrages objet d'une demande de subvention dans la mesure des compatibilités avec d'autres aspects réglementaires tels que ceux régissant les monuments historiques.

9) Sport-loisirs

Au titre du Sport, la Région a financé deux projets, la maison des sports à Châteauroux et le complexe aquatique de St Rémy sur Avre pour un total de 1.5 M€

II- Conventions Région-Départements 2015-2020 : un levier au service des enjeux du territoire

Dans un contexte de finances publiques contraintes, il est indispensable d'optimiser les crédits du CPER en créant les conditions favorables à l'émergence des projets concourant efficacement au développement et à l'attractivité des territoires et permettant de soutenir l'activité du BTP.

Un effet levier maximum des financements doit être recherché qui se traduira par une concentration des moyens sur un nombre limité de thématiques ainsi que par une complémentarité d'intervention des différents outils financiers, notamment européens.

A cet égard, le financement du déploiement du THD illustre parfaitement la démarche qu'il convient d'engager puisque cet investissement conséquent conjugue des participations publiques au titre du CPER, des conventions Région-Départements, des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), du Fonds Sud et des Fonds européens.

Afin d'assurer la cohérence des interventions régionales, il convient, de mettre en complémentarité l'architecture du CPER et le processus de conventionnement Région/Départements.

Au vu de ces principes directeurs et après concertation avec les Départements, plusieurs thématiques sont proposées à la contractualisation avec ceux-ci.

1) Le déploiement du THD

Déjà inscrit dans les précédentes conventions ainsi que dans les CRST, le déploiement du THD continuera à bénéficier du CPER et des crédits européens au titre du FEDER et du FEADER.

Les crédits apportés par la Région aux maîtres d'ouvrage seront inscrits dans un volume correspondant à la montée en puissance du déploiement du THD.

2) La santé

Cette thématique et la prise en compte des structures d'accueil des personnes en perte d'autonomie concerneront, d'une part, la réalisation de MSP et autres projets d'exercice regroupé de la médecine et, d'autre part, les équipements propices à la télémédecine ou au télédiagnostic (e-santé). Cette intervention pourrait venir en complément des fonds du volet territorial du CPER qui seront également mobilisés.

Par ailleurs, pourraient être financés dans le cadre de ces conventions, les programmes de domotique ou tout autre projet à caractère innovant dans les EHPAD ainsi que les hébergements ou structures d'accueil (PASA) liés à des personnes en situation de grande dépendance cognitive ou physique ou souffrant de pathologies spécifiques type Alzheimer. Les Fonds européens pourraient être activés en complément, hormis pour les programmes d'hébergement.

3) Développement économique

Les programmes liés à la recherche, à l'innovation et à l'enseignement supérieur, déjà présent dans certaines conventions Région-Départements, pourraient être développés en complémentarité des crédits envisagés dans le futur CPER, dans le FEDER ou dans certains CRST des Agglomérations.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire dans les conventions les grands investissements à caractère économique. Certains programmes notamment ceux liés à la reconversion industrielle pourraient être envisagés dans le volet territorial du CPER. Des synergies seront à rechercher également dans les CRST.

4) Tourisme : Véloroutes-voies vertes

S'agissant du tourisme et plus particulièrement des véloroutes-voies vertes, les conventions Région-Départements ont largement investi cette thématique qu'il est proposé de poursuivre, d'autant que des financements européens sont mobilisables.

5) Transition énergétique et écologique

Le Plan Climat Energie Régional traduit la volonté d'investir fortement cette thématique. La Région intervient notamment au travers des CRST.

En parallèle des interventions prévues dans le CPER et dans les Fonds européens, l'inscription de financements régionaux pourra être envisagée au bénéfice des Départements.

6) Equipements structurants

Il est proposé que des financements pour des **équipements structurants culturels, sportifs et touristiques** soient inscrits dans les conventions Région-Départements en complément, le cas échéant, des interventions prévues au CPER volet territorial.

7) Logements spécifiques

La politique régionale du logement adoptée en séance plénière du 20 décembre 2013 prévoit la mobilisation des conventions Région-Départements, d'une part pour développer la réalisation de logements adaptés aux personnes âgées ou handicapées et, d'autre part, pour renforcer l'offre de logement temporaire pour l'autonomie des jeunes sous différentes formes (FJT.....).

S'agissant du logement des personnes âgées, les conventions pourraient concerner :

- le soutien à des programmes d'adaptation des logements privés à l'accueil de personnes en perte d'autonomie dans le cadre d'opérations groupées type PIG ou OPAH, mais également sur des logements mixtes et individuels, dans le cadre du développement du maintien des personnes âgées à domicile.
- l'accompagnement des bailleurs sociaux dans le développement des programmes d'adaptation de leur parc pour répondre aux besoins des personnes âgées

La Région sera également attentive aux propositions des Départements pour développer les solutions technologiques et domotiques innovantes favorisant le maintien à domicile.

Par ailleurs pourraient être accompagnées les initiatives qui proposeraient de nouvelles formes d'habitat groupé pour personnes vieillissantes à caractère public, de type résidence senior ou maison intergénérationnelle,....

8) Transport et intermodalité

Le développement des transports en commun contribuant très fortement à la transition énergétique, une attention sera portée aux questions relatives à l'intermodalité notamment via l'aménagement de pôles d'échanges. Là encore, des possibilités de complémentarité financière pourront être recherchées dans le cadre du volet territorial du CPER pour assurer la faisabilité financière de ce type d'opération.

Par ailleurs, les opérations concernant le fret ferroviaire pourront également être financées.

III - PROPOSITIONS DU PRESIDENT

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée plénière du Conseil régional, réunie le 5 février 2015 à ORLÉANS,

DECIDE :

- D'approuver les orientations thématiques ainsi définies qui fonderont le cadre partenarial entre la Région et les Départements sur la période 2015-2020
- D'autoriser le Président à poursuivre les discussions avec les départements sur ces bases thématiques et à signer tout acte formalisant un accord de principe avec les Départements, dans l'attente de l'adoption définitive des conventions.
- Les conventions Région-Départements 2015-2020 feront l'objet d'une approbation en Commission Permanente, conformément à la délégation de compétences qui lui a été donnée par délibération DAP n° 10.01.04 du 26 mars 2010

François BONNEAU